



1 rue Georges Clemenceau
56510 ST Pierre Quiberon

St Pierre Quiberon, le 25 Septembre 2026

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Une nouvelle année débute pour la reprise de nos activités et avec elle une date importante, celle de l'Assemblée Générale annuelle à laquelle vous êtes cordialement invité(e) le

SAMEDI 17 OCTOBRE 2026 à 17 H
Accueil pour émargement dès 16h30
Au Centre Culturel de Saint Pierre Quiberon

ORDRE DU JOUR :

- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Projets pour la saison 2026-2027
- Renouvellement du Conseil d'Administration
- Questions diverses.

Echanges avec la salle

Nous clôturerons par le verre de l'amitié.

Il est indispensable d'être à jour de sa cotisation 2026-2027 pour participer à l'élection des administrateurs

Aux termes des statuts, les adhérents qui ne peuvent assister à cette assemblée générale, peuvent donner pouvoir de les représenter à l'un des adhérents de leur choix, 2 procurations par adhérent maximum.

Ces pouvoirs sont importants car le quorum des adhérents à jour de leur cotisation doit être atteint pour que l'assemblée puisse délibérer valablement, renvoyez le vôtre par mail ou courrier.

Nous comptons sur votre participation à l'Assemblée Générale et à nos activités, qui témoigne du dynamisme de notre association.

Veillez croire, cher(e) adhérent(e), à nos salutations associatives.

Laurence BONNIN
Présidente de LOISIRS et CULTURE

PJ : Pouvoir à remplir et signer pour se faire représenter à l'assemblée générale

POUVOIR

Je soussigné (e)

*Agissant en qualité d'adhérent de l'Association LOISIRS ET CULTURE
dont le siège est situé 1 rue Georges Clemenceau à ST PIERRE
QUIBERON*

Constitue pour mandataire M / Mme(1)

*Pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du
Samedi 17 Octobre 2026.*

*En conséquence, la personne mandatée pourra, en mes lieu et place,
signer les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendre part à
toutes les délibérations, émettre tout vote et généralement faire le
nécessaire.*

*Fait à,
Le :*

Signature (2)

(1) Indiquer obligatoirement le nom d'un adhérent de l'association

(2) Faire précéder la signature de la mention : "LU ET APPROUVE"

NB : Chaque adhérent ne peut disposer que de 2 pouvoirs !